

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

État de Vaud

Paiement des indemnités de chômage : dispositif de travail exceptionnel et appel à la compréhension des créanciers

Le déploiement du nouveau système de paiement de l'assurance-chômage du Secrétariat d'Etat à l'économie a généré des retards dans le versement des indemnités de chômage. La Caisse cantonale de chômage déploie un dispositif de travail exceptionnel. Le Département de l'économie de l'innovation de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) en appelle à la compréhension des créanciers.

Depuis la mise en service du nouveau système de paiement des indemnités de chômage SIPAC 2.0 par le SECO le 6 janvier dernier, les caisses de chômage, privées et publiques, ont été confrontées à des obstacles techniques inédits provoquant des retards dans le paiement des indemnités de chômage. Si la situation tend à se normaliser, comme l'indique le Secrétariat d'état à l'économie (SECO) dans son communiqué publié ce jour, des retards persistent toutefois avec des conséquences importantes pour les bénéficiaires.

Situation à la Caisse cantonale de chômage

Depuis la mise en service du nouveau système, le personnel de la Caisse cantonale de chômage (CCh), unique caisse publique du Canton, s'implique fortement pour verser les indemnités aux personnes ayant un droit ouvert. À ce jour, plus de 90% des personnes inscrites à la CCh et ayant droit au chômage ont reçu leurs indemnités ou vont les recevoir en début de semaine prochaine.

Pour les personnes dans l'attente d'une décision ou les cas plus complexes, des retards de paiement restent possibles. Afin de régler ces situations la CCh active un dispositif de travail exceptionnel autorisant le travail de nuit et du weekend. La Caisse est à la disposition des assurés pour établir une attestation stipulant qu'une demande de chômage est en cours de traitement. Le DEIEP enjoint les autres caisses de chômage privées à s'aligner sur cette mesure.

Appel à la compréhension des créanciers

Au vu de cette situation extraordinaire, le DEIEP en appelle à la compréhension des créanciers dès lors que des personnes au chômage viendraient les informer de leur

situation particulière.

« Pour certains assurés, le versement tardif d'une indemnité peut engendrer des sacrifices difficilement soutenables. Ils ne devraient pas avoir à payer le prix de dysfonctionnements techniques. Le Département remercie les collaboratrices et collaborateurs de la Caisse cantonale de chômage pour les importants efforts déployés afin que les indemnités soient versées le plus rapidement possible ».

Isabelle Moret, Conseillère d'Etat chargée de l'emploi

Le Département de l'économie compte également sur l'engagement du SECO et attend la résolution rapide et durable des problèmes de ce nouveau système de paiement.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 30 janvier 2026

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DEIEP, Isabelle Moret, conseillère d'Etat, **021 316 61 82**